

Barème des cotisations du secteur privé

(en vigueur depuis 1977)

Commerces et industries

<u>Cotisation de base</u>	CHF 50.-
+ complément en fonction du nombre de personnes occupées	
- quatrième et cinquième personnes occupées, par personne :	CHF 15.-
- les dix suivantes :	CHF 10.-
- les vingt suivantes :	CHF 5.-
- les cinquante suivantes :	CHF 4.-
- les cent suivantes :	CHF 3.-
- les cinq cents suivantes :	CHF 2.-
- les mille suivantes :	CHF 1.-

Tableau de calcul

Nbre = nombre de personnes occupées

Nbre de pers	Calcul des cotisations	Nbre de pers	Calcul des cotisations
1-3	50.-	36-84	280.- + (nbre-35) x4.-
4	65.-	85	480.-
5	80.-	86-184	480.- + (nbre-85) x3.-
6-14	80.- + (nbre-5) x10.-	185	780.-
15	180.-	186-684	780.- + (nbre-185) x2.-
16-34	180.- + (nbre-15) x5.-	685	1780.-
35	280.-	686 et plus	1780.- + (nbre-685) x1.-

Banques et professions libérales

<u>Cotisation de base</u>	CHF 150.-
+ complément en fonction du nombre de personnes occupées :	
- dès la quatrième personne occupée, par personne :	CHF 50.-

Assurances

Cotisation annuelle :	CHF 250.-
-----------------------	-----------

Membres individuels

Cotisation annuelle :	CHF 30.-
-----------------------	----------

Associations et sociétés

Cotisation annuelle :	CHF 30.-
-----------------------	----------